

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2020

D'URGENCE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2764)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 5

À la troisième phrase de l'alinéa 33, après la seconde occurrence du mot :

« qualifiées »,

insérer les mots :

« pour leur expertise médicale et scientifique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.